

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 à 18 h 15**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre
- 1 Fiscalité Directe Locale – Année 2016 – Fixation des taux
- 2 Exercice 2016 – Budget Primitif
- 3 Exercice 2016 – Avances sur subvention aux associations
- 4 Budget 2015 – Décision Modificative
- 5 Exercice 2015 – Attribution de subventions
- 6 Admission en non-valeur de créances éteintes – Années 2014-2015
- 7 CA Saumur Loire Développement – Adoption des attributions de compensation définitive 2015 et provisoire 2016
- 8 Programme de rénovation du complexe sportif Jean Chacun – Demande de subvention au titre de l'Union Européenne (FEDER)
- 9 Saumur Habitat – Rénovation et mise aux normes de 33 ascenseurs du parc locatif social de Saumur - garantie d'emprunt
- 10 Lieu-dit "Les Quêtiers" à DAMPIERRE-SUR-LOIRE – Cession d'une emprise de terrain au profit de la SCI Tuffeau Immo
- 11 Dérogation au repos dominical – Liste des dimanches pour l'année 2016
- 12 Centenaire de 1916 - Demande de subvention
- 13 PRU – Secteur Lopofa / Bonnevey à SAUMUR – rue Georges Cormier – Acquisition de terrains appartenant à SAUMUR HABITAT
- 14 Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale - volet eau potable
- 15 Personnel Municipal : Convention de mise à disposition de personnel
- 16 Personnel Municipal : Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 17 Personnel Municipal : Création de 2 emplois Adulte Relais - Convention entre l'Etat et la ville de Saumur
- 18 Convention tripartite de mise à disposition d'un médecin de santé au travail entre le Centre Hospitalier, la Ville et le CCAS de Saumur

- 19 Financement des écoles privées sous contrat d'association – Contribution de la Ville aux OGEC – Exercice 2016
- 20 Restauration de la maquette de la sculpture de Darras "Monument aux chevaux morts pendant la guerre" dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Restauration

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 4 avril 2014, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Saumur, Le Maire de la Ville de Saumur

Jean-Michel MARCHAND

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).